**AVAP – BENEVENT L’ABBAYE**

***Réunion du 30 septembre 2016***

***(COMPLEMENT)***

Madame Claire BAILLY présente le diagnostic paysager de la Commune.

Elle définit le paysage ainsi :

« partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Pour la présente étude, elle l’a appréhendé à 3 échelles :

* Une échelle générale, concernant la Commune dans son ensemble (grand paysage)
* Une échelle concernant la zone urbanisée et son pourtour
* Une échelle plus fine concernant l’intra-muros.

1. Présentation du contexte géologique

Référence à l’atlas des Paysages du Limousin. Le sous-sol est majoritairement composé de divers granitoïdes ; apparence de quelques filons quartziques.

Les reliefs sont ainsi des modelés plutôt doux, les occupations du sol sont assez homogènes sur le territoire.

1. Le contexte paysager et naturel

La Commune de Bénévent l’Abbaye est identifiée par l’atlas régional comme appartenant à l’unité de paysage de « la campagne-parc », précisément la sous-entité « Plateau de Bénévent l’Abbaye/Grand-Bourg ».

L’intérêt paysager du site de Bénévent l’Abbaye est clairement identifié à l’échelle supra-communale. Le paysage de Bénévent a le statut d’archétype des paysages de cette région du Limousin, ce qui renforce sa valeur patrimoniale.

1. La structure du site

* Ossature géographique du paysage de la Commune : un relief clairement structuré.

Il est marqué par cinq vallées, séparées en deux ensembles par une ligne de crête orientée Nord-Sud, qui sépare le territoire en deux parties, à l’intérieur desquelles des espaces sont bien délimités.

Le territoire rend possible de nombreuses vues lointaines.

Le bourg s’insère au point stratégique d’articulation entre les trois têtes de vallées, au pied du Puy de Gaud.

Les boisements sont très présents mais alternent avec de larges espaces de prairies.

* Les unités de paysage :

Ce sont à l’ouest de la ligue de crête du Puy de Gaud, la vallée du ruisseau « Les Tanchons », celle de l’étang de la Brousse, celle du Mouti.

A l’Est de la ligne de crête, ce sont les vallées du Peyroux, du Grand Rio et de la Planchette.

La plus importante pour l’AVAP est la vallée des Tanchons, directement associée visuellement au bourg ancien.

1. L’évolution générale du paysage

Les grandes tendances sont les suivantes :

* La simplification du paysage : l’effet de mosaïque a disparu, beaucoup de petits boisements ont disparu, absorbés dans de plus grands. Les prairies ont progressé et n’alternent plus guère avec des cultures.
* La disparition des potagers qui encadraient le bourg.
* L’amoindrissement du bocage, en particulier à l’ouest du bourg.
* La progression des boisements à l’Est du bourg. Cette évolution a pour conséquence la disparition de certaines vues vers le bourg, en particulier à partir du Puy du Gaud.
* L’étalement urbain : un accroissement de la zone bâtie est observable depuis 1950, en aval du bourg initial, en direction des Combes du Mouti et de l’Etang de la Brousse.

1. Les unités du paysage hors bourg

* A l’Est de la ligne de crête du Puy du Gaud : entité fortement boisée, avec quelques fermes isolées (Maison-Rouge, Les Combes, Pierres Blanches, Chabaud, Grandsagne, La Côte) qui constituent des « clairières »
* La vallée de l’Etang de la Brousse et du Mouti, où se sont localisées les dégradations les plus significatives du bocage et développées les extensions urbaines.
* La vallée annexe à la vallée du ruisseau les Tanchons, entité distinctes qui abrite le village de Sauzet.

1. Les vues remarquables

* Le rôle des voies : elles constituent des moyens privilégiés de découverte des paysages
* Les vues Ouest : elles mettent en scène la limite du bourg ancien, anciennement constituée par un mur de clôture de jardin aujourd’hui disparu et par la façade des bâtiments. Cette vue fait également apparaître les trois clochers.
* Les vues Nord : elles mettent en valeur la relation du bourg avec son site d’implantation. Depuis la RD912 elle offre la vue la plus emblématique, notamment l’ensemble de la silhouette du bourg et les trois clochers.

Sa préservation nécessite une grande vigilance, (préserver la qualité paysagère, maîtriser le périmètre bâti, protéger les tilleuls en bord de terrasse).

1. La végétation au sein du village

L’espace public présente un caractère très minéral (présence de murs de pierres, maisons alignées avec jardin à l’arrière). Les arbres présents sont dans de mauvaises conditions de croissance. L’état de santé de certains est préoccupant.

1. Les murs et murets

L’ensemble formé par les murs a une réelle importance, même si chacun paraît banal. Il est ainsi nécessaire de préserver chaque unité.

Je vous confirme la prochaine réunion le 23 novembre à 14h30.